



AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2005

TRANSPORTS, TOURISME

ASSEMBLEE PLENIERE
du 11 FEVRIER 2005

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

AVIS GÉNÉRAL SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2005

Thèmes transversaux

1. A l'occasion des changements récents de l'environnement juridique de la statistique publique, le Conseil renouvelle ses encouragements aux services statistiques afin de poursuivre l'effort engagé pour **utiliser les sources administratives aux fins de connaissance statistique** dans le cadre de collaborations inter-administratives renforcées.
2. Le Conseil souhaite que les **priorités du programme statistique européen** proposées par Eurostat prennent en compte les besoins de l'ensemble des utilisateurs de la statistique européenne. En conséquence, il demande à être tenu informé de ces propositions afin de pouvoir exprimer un avis en temps utile, avant la fixation de la position française.
3. Le Conseil encourage les efforts entrepris par le système statistique public pour **améliorer la qualité des opérations existantes et lancer des réflexions et opérations innovantes** afin de mieux répondre aux besoins d'information de l'ensemble des utilisateurs et de réduire la charge de réponse. Il salue à cet égard le travail réalisé au sein du comité du label. Il demande que, dans les formations, l'organisation des débats consacrés à l'opportunité des opérations innovantes ou visant à améliorer la qualité fasse l'objet d'une attention particulière.
4. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée début 2006 sur les questions de **diffusion et d'accès aux informations statistiques**. Il souhaite que la préparation de cette Rencontre se fasse en liaison avec l'ensemble des utilisateurs.

Statistiques sociales

5. Le Conseil a pris acte du bilan dans l'ensemble positif de la première enquête de recensement. Constatant que le recensement de la population est une opération à compétence partagée entre les communes et l'Etat, il encourage les partenaires à expliciter les éléments constitutifs de ce partage. Il se félicite de la mise en place de **l'instance d'évaluation des processus de collecte du recensement de la population**, qu'il a appelée de ses vœux. Il attend de cette instance qu'elle promeuve une dynamique de progrès concerté entre les nombreux acteurs des enquêtes de recensement et souhaite une information régulière sur ses travaux.
6. Enregistrant avec satisfaction la création de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) au sein du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), le Conseil souhaite que, dans le cadre du système statistique public, cet observatoire fasse aboutir les réflexions déjà anciennes sur les concepts et les indicateurs afin d'améliorer les outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées et de la deuxième génération (hommes, femmes, enfants)**. Il lui semble en particulier important de disposer d'indicateurs comparables entre les pays européens.

7. Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'Insee pour éclairer le débat sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat et, en particulier, les résultats présentés sur la prise en compte de l'effet qualité et sur l'indice des prix par niveau de revenus des ménages. Pour contribuer à la poursuite de ces efforts, il demande au bureau de définir les modalités selon lesquelles pourrait être constitué un groupe de travail du Cnis ayant pour mission d'examiner les améliorations possibles en matière de production d'informations statistiques relatives à la **mesure des niveaux de vie et à l'analyse des inégalités** selon les différentes catégories de ménages et selon les territoires, ainsi qu'à leurs évolutions dans le temps.
8. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi : il encourage le système statistique public à mettre en place des opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et à développer les collaborations avec les chercheurs.
- Dans un souci d'efficacité collective, il recommande, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. Lors de la mise en place de ces opérations longitudinales, une attention particulière devra être apportée au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
- Sous ces conditions, le Conseil encourage la mise en place par le système statistique public d'un panel destiné au suivi des enfants et la constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent, enrichi de différentes sources administratives.
- Le Conseil demande à être informé des avancées de ce dernier projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité et d'étude des coûts pouvant induire des arbitrages aux dépens d'autres opérations.

Statistiques économiques

9. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel** portant sur l'ensemble des secteurs économiques, ce qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Elle est effectuée auprès des entreprises et des groupes. Cette enquête met notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente ».
- Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.
10. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la **révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits** dans le cadre de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) soit poursuivie sous l'égide du Cnis.
- Il demande qu'une large information soit faite sur l'état d'avancement des négociations internationales en termes de contenu et de calendrier.
11. Le Conseil approuve le rapport sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** présenté par la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales. Il se félicite de ce que les professionnels et les statisticiens aient pu s'accorder pour harmoniser leur méthodologie d'étude de l'artisanat et souligne l'originalité de la démarche qui conduit à définir dans le rapport trois concepts adaptés aux différents besoins. Il recommande que les statisticiens publics s'attachent à utiliser avec rigueur cette méthodologie dans tous leurs travaux (en particulier en termes de concepts), de manière notamment à permettre des comparaisons pertinentes entre territoires. Il souhaite que, sur les bases ainsi arrêtées, soient rapidement accessibles les données financières et économiques de l'artisanat.

12. Le Conseil attache la plus grande importance à la qualité et à la ponctualité d'une réponse française au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**.
Pour ce faire, il souhaite que l'Ifen organise la mise en place du dispositif approprié avec la participation active de l'ensemble des contributeurs, tant statistiques qu'administratifs et ce, dès 2005.

Statistiques régionales et locales

13. Le Conseil a pris acte avec intérêt des travaux déjà réalisés par le **groupe de travail sur la diffusion et l'utilisation des données du recensement** ; il encourage la poursuite des travaux en vue de répondre rapidement aux besoins en termes de données infra-communales.
14. Le Conseil souhaite que les textes d'application sur les transmissions d'informations statistiques relatives aux compétences transférées, prévus par l'article 130 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13/08/04, s'inscrivent dans un cadre général commun. Pour chaque texte, il recommande qu'une concertation soit entamée entre les services producteurs de statistiques publiques (collectivités locales, services régionaux et locaux de l'Etat) et l'ensemble des utilisateurs des statistiques régionales et locales afin d'adapter ce cadre général au domaine concerné. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée en 2005 sur les conséquences de la **décentralisation** en matière de système d'information statistique.
15. Dans le cadre de la réalisation du programme à moyen terme, le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la consolidation du **dispositif d'observation locale de l'emploi**, par mobilisation et confrontation de sources administratives. Il suivra donc avec intérêt l'achèvement des projets CLAP -connaissance locale de l'appareil productif- et ESTEL -estimation locale des personnes en emploi-. Il demande à être informé dès 2005 des premiers résultats obtenus.
16. Le Conseil se félicite de l'accroissement du volume des données locales disponibles gratuitement sur les sites internet des services producteurs de statistiques et notamment de l'Insee. Il souhaite qu'une étape supplémentaire soit franchie en 2005 avec l'ouverture du **site internet des statistiques locales** de l'Insee, destiné en particulier à mettre à disposition les données du recensement, ainsi que du site de l'Observatoire des territoires, destiné tout à la fois à fournir les indicateurs associés aux principales politiques d'aménagement du territoire ainsi qu'à satisfaire les besoins de l'ensemble des décideurs économiques.
17. Le Conseil recommande d'intensifier la **mobilisation des sources administratives au niveau infra-communal** afin de rendre les résultats accessibles aux acteurs locaux à un niveau géographique leur permettant d'apprécier leur intervention sur les territoires cibles de la politique de la ville, ainsi qu'aux instances nationales chargées de l'observation des politiques locales.
A cet effet, le Conseil se réjouit de la mise en œuvre d'un traitement infra-communal des déclarations annuelles des données sociales (DADS) au lieu de résidence des salariés. Il préconise de compléter ce dispositif par la mobilisation des données administratives sur les mesures d'aide à l'insertion professionnelle.
Le Conseil prend acte des besoins importants d'indicateurs pertinents afin de répondre aux objectifs de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'urbanisme.

Il souhaite que la réflexion se poursuive sur la définition précise des indicateurs pertinents pour le suivi des populations résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et dans les autres territoires de la politique de la ville ; il encourage la poursuite d'observations régionales ou locales permettant d'éclairer cette réflexion (répartition des bénéficiaires de la couverture maladie universelle, accès aux soins, exploitation des bilans de santé scolaire, mesure de l'évitement qui affecte des établissements scolaires...).

Le Conseil souhaite que les besoins ainsi définis soient examinés au sein des formations concernées du Cnis.

18. Le Conseil se réjouit de la diffusion sur le site internet du Cnis, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les finances locales, du **guide statistique des finances locales**. Il demande aux organismes qui ont coopéré pour le rédiger, de l'enrichir et de le mettre à jour très régulièrement, dès 2005. Il souhaite qu'une diffusion la plus large possible soit faite auprès des utilisateurs concernés.

DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Avis sur le programme statistique 2005

TRANSPORTS, TOURISME

Préambule

Le Conseil prend acte des difficultés budgétaires et de personnel récurrentes au ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer qui ont conduit jusqu'à présent à des décalages d'opérations dans le temps et à une certaine dégradation de la qualité (taux de réponse aux enquêtes) et qui pourraient conduire à l'avenir à des remises en cause d'opérations significatives. Il encourage le ministère de l'équipement à s'assurer que les moyens qu'il met en place pour assurer l'observation statistique, y compris au niveau régional et local, sont bien en adéquation avec les objectifs fixés, en particulier en termes de travaux d'évaluation et de prospective, compte tenu de l'importance des investissements qui motivent ces travaux.

TRANSPORTS

1. En prolongement des travaux menés en 2003 dans le cadre de son programme statistique à moyen terme et à la demande du ministère chargé des transports, le Conseil propose la mise en place d'un groupe de travail associant étroitement le ministère et l'Insee. Ce groupe identifiera clairement, en les hiérarchisant, pour le domaine des transports, l'ensemble des **besoins d'informations statistiques au plan national, d'une part, au plan régional et local**, d'autre part :
 - demande de statistiques générales,
 - demandes spécifiques aux responsabilités de tutelle ou de régulation des autorités publiques,
 - demandes d'informations localisées destinées à éclairer une problématique donnée.A côté des informations collectées dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics, ce groupe de travail aura notamment à définir les informations qui pourraient être demandées aux opérateurs ou aux collectivités publiques soit sur une base volontaire, soit dans le cadre de contrats ou conventions, soit qui devraient résulter d'obligations à fixer par la loi.
2. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache à la mise en place d'**indices de prix des services de transports de marchandises**, routiers d'abord, dans les autres secteurs ensuite, et encourage les services statistiques à donner une priorité haute à cette opération.
3. Le Conseil a entendu avec intérêt le rapport d'étape du **groupe de travail chargé d'expérimenter et d'évaluer les solutions alternatives aux enquêtes au bord des routes** avec participation des forces de l'ordre. Il rappelle que, à ce jour, aucune autre solution n'est encore opérationnelle **dans le domaine des transports**. Compte tenu des enjeux financiers impliqués par les investissements routiers, le Conseil prend acte que, de manière transitoire, certaines enquêtes au bord des routes continuent à être menées avec la participation des forces de l'ordre. Néanmoins, il lui paraît important de souligner que la présence des forces de l'ordre doit se limiter à assurer la sécurité aux points d'enquête. Il demande à être informé régulièrement de l'état d'avancement de la réflexion méthodologique sur les techniques de substitution aux enquêtes au bord des routes.

TRANSPORTS, TOURISME

4. Le Conseil se félicite de la volonté des services statistiques de lancer les travaux préparatoires au renouvellement en 2007 de **l'enquête « transport »** et espère que les problèmes budgétaires ne remettront pas en cause la réalisation de cette opération.
5. Le Conseil se félicite de la poursuite de l'expérimentation relative au suivi des déplacements dans la journée dans le cadre du panel "**Suivi de la demande touristique**" et espère que les services parviendront à maintenir cette extension au-delà de mars 2005.

TOURISME

6. Le Conseil se réjouit du lancement de **l'enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger** (EVE) et souhaite que les services concernés puissent mener à bien cette enquête et réaliser les améliorations méthodologiques demandées par le comité du label. Il souhaite être tenu informé du déroulement de ce projet.
7. Le Conseil renouvelle sa demande pour que l'observation de la fréquentation soit étendue à de nouvelles catégories d'hébergement afin d'améliorer la **connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques**.
8. Le Conseil note que les recommandations du **groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes sont suivies d'une expérimentation au plan régional** afin de trouver des nouvelles techniques de collecte **dans le domaine du tourisme**. Il encourage les partenaires à vérifier par une ou plusieurs réalisations pratiques la faisabilité de ce type d'enquêtes et souhaite être informé de l'état d'avancement de cette expérimentation.

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

Transports

1. Le Conseil encourage les projets de valorisation des sources administratives, sociales et fiscales à des fins statistiques, qui permettront d'enrichir l'information aux niveaux national et local et **d'alléger la charge statistique** pesant sur les entreprises. Il encourage également toute réorganisation de la collecte d'information, en particulier en matière de suivi des prix des services de transport de marchandises, qui contribuerait à alléger la charge statistique.
2. Le Conseil souhaite que les efforts entrepris au cours du moyen terme 1999-2003 pour suivre les **prix des services de transports de marchandises** soient poursuivis de façon à ce que, à l'horizon 2008, la couverture de l'ensemble des modes de transports soit assurée, dans le cadre de l'extension du règlement « conjoncturel » de 1998.
3. Le Conseil souhaite voir se poursuivre l'effort réalisé pour **améliorer la diffusion**, en particulier sur l'internet, y compris de données européennes. En matière de transports par rail, le Conseil espère vivement que l'entrée en application, le 1^{er} janvier 2004, du règlement n°91/2003 se traduise par la généralisation d'informations régionalisées et non par la disparition d'informations antérieurement disponibles.
4. Le Conseil souhaite que la réimmatriculation de l'ensemble des véhicules soit l'occasion d'améliorer la **qualité du fichier central des automobiles** (FCA). Il souhaite en particulier que les destructions de véhicules ou les ventes de véhicules à l'étranger puissent être convenablement prises en compte dans l'actualisation du fichier.

Transports - Tourisme

5. Le Conseil a pris connaissance du rapport du **groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes** et en approuve les recommandations. Il souhaite en particulier que chaque direction, organisme ou secteur concerné mette sur pied, le plus rapidement possible, un programme d'expérimentation et un système d'évaluation des techniques de substitution évoquées dans le rapport ou qui pourraient être développées. Il souhaite être périodiquement informé des expérimentations et de leur évaluation et être destinataire en même temps de rapports de synthèse sur ces opérations.
6. Le Conseil encourage les services à relancer la réflexion sur le renouvellement de l'**enquête « transports-communications »**.

Tourisme

7. Le Conseil approuve et soutient le lancement par la direction du tourisme et la Banque de France de l'**enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)**. Cette enquête doit permettre de connaître la fréquentation touristique et les dépenses s'y rapportant sans avoir recours aux forces de l'ordre, les informations recueillies devant contribuer à l'établissement du poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Le Conseil souhaite que les services puissent disposer des moyens nécessaires à la mise en place et au suivi de cette opération nouvelle, lourde et stratégique.
8. Le Conseil note avec satisfaction l'extension à de nouvelles catégories d'hébergement de l'**enquête de fréquentation hôtelière**. Il souhaite qu'à échéance du moyen terme, une meilleure connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques soit assurée, y compris des résidences secondaires, grâce en particulier aux sources fiscales.